

Rapport de minorité de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR25.36PR concernant le budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé à quatre reprises pour ce préavis, les 3, 10, 17 et 24 novembre 2025.

Elle était composée de Mesdames Juliana LEON (Présidente), Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI (excusée le 10 novembre et non remplacée), Raluca VILLARD (excusée le 17 novembre et remplacée par Monsieur Nicola Di Marco) et Messieurs Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Giancarlo VALCESCHINI et du soussigné désigné rapporteur de minorité.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET (le 17 novembre), Syndic et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances pour les trois premières séances. Nous les remercions pour leur présentation et les réponses à nos questions.

Introduction

Après avoir étudié le préavis du budget 2026, la minorité de la Commission des finances se rallie aux généralités et aux vœux du rapport de majorité.

Cependant, constatant que ce budget nous annonce pour la cinquième année consécutive un excédent de charges de l'ordre de grandeur de CHF 10 millions, la minorité de la COFI vous fait part dans ce rapport de ses propres considérations.

Rentrées fiscales

Après une période stable jusqu'en 2022, les rentrées fiscales ont fortement augmenté de CHF 5,8 millions jusqu'en 2024 et devraient atteindre près de CHF 9 millions d'ici à 2026 (en comparaison avec 2022).

		Indice 76.5			Indice 75					Indice 75			
		Comptes (MCH1 et MCH2 pour 2024)										Budget	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
96100.340001	Intérêts bonifiés	-34	-26	-19	-26	-8	-6	-6	-21	-15	-20		
91000.318101	Défalcons et remises	-1'673	-1'628	-1'545	-1'317	-1'535	-1'306	-1'293	-1'038	-1'420	-1'400		
91000.400000	Revenu des personnes physiques (PP)	50'462	49'342	50'886	49'612	48'988	49'793	51'375	42'449	43'700	43'850		
91000.400100	Fortune des PP	4'493	4'600	4'728	4'682	4'696	5'052	4'994	4'891	5'050	5'050		
91000.400200	Impôts à la source des PP								2'427	2'000	2'500		
95000.460101	Impôts sur les frontaliers des PP								6'037	6'300	7'800		
91000.401000	Bénéfices des sociétés	6'639	5'452	4'709	4'912	3'133	3'786	3'885	4'365	3'900	4'400		
91000.401100	Capital des sociétés	384	370	629	789	720	380	780	736	550	700		
91000.401900	Complémentaire sur immeubles	426	719	703	590	700	733	515	694	600	620		
91000.402100	Impôts fonciers	4'012	4'048	4'192	4'386	4'401	4'698	4'736	7'328	7'250	7'500		
91000.402300	Droits de mutations sur les ventes	1'588	1'609	2'005	1'647	2'435	2'802	3'143	3'581	2'750	3'050		
91000.402400	Impôts sur successions et donations	576	1'473	845	1'060	1'383	883	1'559	1'484	1'350	1'500		
91000.403300	Chiens	60	58	59	59	62	61	66	67	66	67		
91000.400900	Récupération d'impôts	752	561	386	287	593	309	234	232	280	250		
96100.440100	Intérêts de retard sur créances	478	473	614	626	555	483	505	534	500	500		
95000.460100	Impôts sur les gains immobiliers	1'225	1'777	1'001	1'228	2'456	1'585	2'239	1'314	1'950	1'750		
		69'388	68'828	69'193	68'535	68'579	69'253	72'732	75'080	74'811	78'117		

Rentrées fiscales 2022 = CHF 69,2 millions (comptes).

Rentrées fiscales 2026 = CHF 78,1 millions (budget).

A noter qu'une partie de l'importante augmentation entre 2025 et 2026 s'explique par l'impôt sur les frontaliers (+ CHF 1.5 million). Et que l'impôt foncier rapporte plus de CHF 2.5 millions par an, depuis son augmentation en 2024.

Evolutions des budgets 2021-2026

Avec cette forte augmentation des recettes, nous aurions pu nous attendre à une réduction des déficits budgétaires, mais il n'en est rien. Le budget 2026 reste dans la lignée des budgets précédents (chiffres selon les différents préavis de la Municipalité pour chaque année) :

2021 = - CHF 3'538'770.-

2022 = - CHF 8'695'960.-

2023 = - CHF 9'198'140.-

2024 = - CHF 8'997'705.-

2025 = - CHF 10'179'470.-

2026 = - CHF 9'160'500.-

Bien entendu, les **résultats des comptes** sont toujours meilleurs que les budgets. Principalement en raison des postes vacants, alors qu'ils sont budgétés sur l'année complète, sans pouvoir être repourvus immédiatement :

2021 = - CHF 1'896'662.-

2022 = - CHF 4'268'809.-

2023 = - CHF 530'465.-

2024 = - CHF 3'778'540.-

2025 = - pas encore connu

Il faut donc remonter à l'année 2020 et précédentes pour retrouver des résultats avec des excédents de revenus (résultats des comptes positifs).

Investissements

Au contraire des rentrées fiscales, qui ont fortement augmenté ces dernières années, les investissements ont pratiquement été diminués de moitié sur les quatre dernières années. Ceci aurait dû avoir pour effet d'augmenter la marge d'autofinancement, pourtant elle est restée stable (de l'ordre de CHF 20 millions sur la dernière décennie).

AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS				
	Année	Autofinancement	Investissements	Degré d'autofin.
Comptable MCH1	2015	28'222'153	39'056'227	72.26%
	2016	21'498'539	30'981'405	69.39%
	2017	22'086'802	34'783'959	63.50%
	2018	23'107'851	46'292'884	49.92%
	2019	23'855'574	58'590'810	40.72%
	2020	26'075'406	29'396'772	88.70%
	2021	23'053'338	19'412'404	118.76%
	2022	20'596'595	22'507'458	91.51%
	2023	23'089'354	22'020'673	104.85%
	2024	18'824'660	16'495'461	114.12%

39,9 en moyenne

20,1 en moyenne

Moyenne annuelle des investissements 2015-2020 = CHF 39,9 millions

Moyenne annuelle des investissements 2021-2024 = CHF 20.1 millions

Evolution du nombre des employés communaux et des charges du personnel

Avec une augmentation des recettes fiscales d'environ CHF 9 millions sur 4 ans et des investissements diminués de moitié sur la même période, les pertes budgétaires et comptables de ces dernières années proviennent principalement de la politique d'évolution du personnel communal.

Budget	Personnel (EPT)	Charges du personnel
--------	-----------------	----------------------

2021	499	CHF 71'062'000.-
2022	539	CHF 76'837'000.-
2023	549	CHF 79'706'000.-
2024	570	CHF 84'596'000.-
2025	596	CHF 89'494'000.-
2026	605	CHF 93'445'000.-

Tous les chiffres sont les chiffres tels qu'annoncés dans les budgets, selon les préavis de la Municipalité.

EPT : employés à temps plein équivalent.

Ainsi le personnel aura augmenté de plus de 100 EPT en cinq ans (+20%) et les charges du personnel de plus de CHF 20 millions durant cette même période, alors que le nombre d'habitants est resté pratiquement stable durant ces dernières années à Yverdon.

Habitants 2020 = 30'189 (31.12.2019, selon Statistique Vaud)

Habitants 2025 = 30'332 (31.12.2024, selon document officiel de la ville)

Remarque : la comparaison des effectifs réels montre le même ordre de grandeur (augmentation d'une centaine de postes à temps plein) :

EPT 31.08.2020 = 476

EPT 31.08.2025 = 571

Conclusions

Les recettes ont augmenté d'environ CHF 9 millions en 4 ans. Durant cette même période, les investissements ont été réduits de moitié, passant d'une moyenne annuelle de CHF 39,9 à CHF 20,1 millions. Pourtant le budget 2026 reste dans la lignée des budgets précédents de cette législature, avec une perte annoncée de CHF 9,16 millions. L'explication principale des exercices déficitaires de ces dernières années provient de l'augmentation des effectifs (+20%) et par conséquent des charges du personnel de plus de CHF 20 millions supplémentaires qui en résultent.

Ceci est très préoccupant, car la Ville a manqué l'occasion d'augmenter sa capacité d'autofinancement, que les revenus en hausse auraient permis, et n'a ainsi plus les moyens d'investissements nécessaires pour se développer, sans augmenter l'endettement (CHF 305 millions en 2025). Par ailleurs, cette situation financière tendue ne permettrait que difficilement de faire face à d'éventuels imprévus, tels que des charges reportées du Canton sur les Communes, ce qui est probable dans les années à venir.

Le constat est simple et pratiquement irréversible : toutes les nouvelles recettes supplémentaires, environ CHF 9 millions en 4 ans, ont été absorbées par l'augmentation des charges du personnel de plus de CHF 20 millions durant la même période. Vu que ces charges sont pérennes et incompressibles, la situation restera tendue et ne permettra que des investissements limités ces prochaines années.

Dans ces conditions, une minorité de la Commission des finances trouve la politique actuelle d'évolution du personnel communal et de limitation des investissements risquée pour le développement de notre Ville et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de refuser ce budget 2026 tel que proposé par la Municipalité.

L'auteur du rapport de minorité COFI.



Juan RAMIREZ
Vice-Président COFI

Les rapporteurs de minorité : Madame Raluca VILLARD, Monsieur Olivier JAQUIER et Monsieur Laurent ROQUIER.

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} décembre 2025.